



Paris le 06 novembre 2015

**Académie de PARIS**  
**Circonscription 20A Télégraphe**

**ECOLE ELEMENTAIRE**

**103 Avenue Gambetta**

**75020 PARIS**

Tél : 01.46.36.12.86

Fax : 01.83 98 08 48

Courrier électronique / e-mail : [ce.0751111A@ac-paris.fr](mailto:ce.0751111A@ac-paris.fr)

**Mme JALLAGEAS**

**Directrice**

## **Procès-verbal du conseil d'école du 05 novembre 2015**

**Le Conseil d'école a débuté à 18h00 sous la présidence de Mme Jallageas, directrice de l'école.**

Etaient présents :

- . Les enseignants de l'école (Mme Pequignot et Mme Virzi excusées)
- . PVP : Mme Fizet (PVP EPS), Mme Moreau (PVP Arts visuels), M. Boutet (PVP Musique)
- . Les représentants des parents d'élèves élus : Mmes Brugnion, Del Greco, Ghristi, Herida, Pierret, Pinelli, Reboullet, Teixeira, Thiry, Thomas, Ms Aubailly, Bourdon, Daval, White
- . Mr BUSSY, représentant le Maire de Paris

Etaient excusés :

- . Mme Prampart (PVP Arts visuels), Mme SADLER (PVP EPS)
- . Les membres du RASED
- . Docteur Cavenel
- . M. GASSAMA, représentant de la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, adjoint au maire chargé de la propreté et des relations internationales.

Secrétaire de séance : Mme Raoul Claire

Invité : M. DANIEL : Responsable éducatif ville

**Les points suivants de l'ordre du jour ont été abordés :**

## **I. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves**

597 parents inscrits

262 votants (dont 16 votes blancs ou nuls) soit 43,9% du nombre d'inscrits. L'année dernière 49,4% pour un nombre d'inscrits plus important.

246 suffrages exprimés

Une seule liste s'est présentée : Collectif 103 Gambetta, non affiliée à une association de parents d'élèves qui totalise les 14 sièges à pourvoir.

La présidence est assurée par M. AUBAILLY.

## **II. Bilan de rentrée : structure et effectifs**

L'école est composée de 14 classes ordinaires.

CPA Mme Thomas 24 élèves

CPB Mme Auger- Le Guen 23 élèves

CPC Mme Raoul 23 élèves

CE1A Mme Amoyel 26 élèves

CE1B Mme Virzi 26 élèves

CE1C Mmes Verba et Jean 26 élèves

CE2A Mme Lannier 28 élèves

CE2B Mme Vequaud 29 élèves

CE2/CM1 Mmes Braouezec et Jean 24 élèves (12 CE2/12 CM1)

CM1A Mme Nury 28 élèves

CM1B Mme Liger 29 élèves

CM2A : Mr Duval 23 élèves

CM2B : Mme Geronimi 23 élèves

CM2C : Mme Pequignot 23 élèves

L'effectif actuel est de 355 élèves soit 8 élèves de moins que celui prévu en juin dernier (363).

L'effectif annoncé en septembre 2014 pour la rentrée 2015 était de 384 élèves soit 30 élèves de plus que l'effectif constaté au 02 septembre. L'effectif prévu pour la rentrée prochaine est de 357 élèves.

Il n'y aura ni ouverture ni fermeture. L'école dispose d'un réseau d'aide qui intervient auprès des élèves en difficulté sur la demande des enseignants. Ce réseau d'aides spécialisées est composé d'une psychologue scolaire, Mme Lefevre et d'une maîtresse de classe d'adaptation, Mme Vuylsteke.

Le médecin scolaire est toujours Mme Cavenel présente le lundi tous les 15 jours.

L'assistante sociale n'est plus Mme Bignon. Mme Virginie Benoit remplaçait Mme Bignon jusqu'à présent. Elle sera elle-même remplacée par Mme Frigui Inès prochainement.

Cinq PVP (Professeurs de la ville de Paris) interviennent auprès des élèves.

Mme Fizet et Mme Sadler en EPS, M. Boutet en éducation musicale et Mmes Prampart et Moreau en Arts visuels.

3 AVS (assistantes de vie scolaire) interviennent auprès de 6 élèves sur l'école.

## **III. Le règlement intérieur de l'école:**

Le règlement intérieur est présenté, lu et commenté. Il n'a pas été modifié. Insistance dans le règlement intérieur sur le fait que les parents ne doivent ni pénétrer dans le préau ni monter dans les étages sans y avoir été autorisés et sur le respect de la ponctualité des élèves le matin. La Charte de la laïcité sera annexée au règlement intérieur afin que tous les parents puissent en prendre connaissance. La charte de la laïcité est lue au conseil d'école. Le règlement intérieur s'applique à tous même si les parents ne l'ont pas signé.

La Charte de fonctionnement sera écrite avec les élèves lors du prochain conseil des délégués qui se tiendra le Mardi 10 novembre à 12h30. Le règlement intérieur sera discuté dans chacune des classes.

### **Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

#### **IV. Fonctionnement pédagogique et réseau d'aides : actions du projet d'école et avenant, aide personnalisée, interventions du réseau d'aide :**

- Le journal scolaire : 2 journaux seront édités, un en décembre et un en mai. Toutes les classes travaillent sur ce projet y compris le centre de loisirs et l'atelier informatique en ARE.
- Le spectacle musical : Un spectacle de « danses traditionnelles » sera proposé au mois de juin dans la cour de l'école.
- Le conseil des délégués : Des délégués ont été élus dans chacune des classes. Ils siégeront en conseil de délégués deux fois par trimestre. Lors du premier conseil, la charte de fonctionnement de l'école sera élaborée. Ces conseils seront préparés en amont dans chacune des classes. Un compte-rendu sera effectué par les délégués dans chacune des classes afin que tous les élèves soient informés des décisions prises lors des conseils et des réponses apportées aux questions soulevées.
- Le temps d'APC : Ce temps est exclusivement consacré à l'aide personnalisée le mardi et le vendredi de 11h30 à 12h.
- Les défis maths dans toutes les classes : permet d'aborder la résolution de problèmes autrement. Défi entre les classes d'un même niveau qui stimule les élèves. Les parents s'inquiètent du fait que les défis favoriseraient la compétition entre élèves au détriment de la coopération. La coopération est obligatoire entre les élèves d'un même groupe dont le niveau est hétérogène : obligation de discuter, de s'harmoniser, de justifier à l'intérieur du groupe. Les défis réconcilient les élèves avec les mathématiques et la résolution de problèmes. La compétition entre classes est une compétition saine.
- Le parcours de lecture concerne 11 classes sur 14 : 4 livres ou albums étudiés en classe. Le corpus de livres ayant changé, il a fallu racheter tous les livres pour les cinq niveaux soit une dépense de plus de 1200 euros. Les élèves devront résoudre des énigmes de novembre à février. Des rencontres entre classes auront lieu en mars/avril et une exposition des affiches et œuvres produites autour des livres étudiés aura lieu en mai à la mairie du 20<sup>ème</sup>.
- Ecole et Cinéma : Toutes les classes ont demandé à participer au dispositif. 6 classes ont été retenues : CPA, CE1A, CE1B, CE1C, CE2/CM1, CM2C.
- Avenant au projet d'école : La journée nationale du 09 décembre consacrée aux valeurs de la république. Toutes les écoles avaient obligation de proposer une action en lien avec les valeurs de la république. L'école Gambetta a proposé la mise en place de parcours citoyens. 4 parcours de 3 ou 4 ateliers seront mis en place toute la matinée du 9 décembre. Les élèves participeront aux 3 ou 4 ateliers de leur parcours : atelier arts visuels avec reproduction d'œuvres, ateliers d'écriture poétique, de jeux poétiques, ateliers d'expression et de débat, de mise en situation...., atelier culinaire où des parents pourront participer à l'élaboration de gâteaux. Ces ateliers seront précédés d'échanges dans toutes les classes autour de la laïcité. Les élèves des différentes classes seront mélangés au sein des ateliers. Une exposition aura lieu dans le préau la semaine suivante.
- Commémoration du souvenir du camp d'internement « Rawa Ruska » du 13 novembre. Concerne uniquement les classes de CM2A et CM2C. Deux temps forts : pose d'une stèle au Père Lachaise à 15h30. Ravivage de la flamme du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe à 18h30. Lors des deux cérémonies, les élèves des classes de CM2A et CM2C chanteront la

Marseillaise et le chant des Marais accompagnés par l'orchestre des gardiens de la paix. A l'issue de la cérémonie au Père Lachaise, un car accompagnera les deux classes à l'Arc de Triomphe. Retour prévu en car vers 20h. Cette commémoration comme celle du mois de janvier avec le comité Tlemcen participe au devoir de mémoire inscrit dans le parcours citoyen de l'élève.

- Projet poésie : concerne les classes de CE2A, CE2/CM1, CM1A et CM1B. Ce projet mis en place dans le cadre d'une classe à PAC sera l'occasion pour les élèves de travailler avec un comédien sur la diction, l'expression scénique. Travail également autour de l'écriture poétique et de la mise en forme des poèmes. Un spectacle aura lieu au mois de juin.
- Le théâtre, c'est la classe : Concerne les classes de CM2A et CM2C : 15 classes retenues dans le 20<sup>ème</sup>. Les classes sont allées voir une pièce de théâtre. Un comédien se déplacera dans les deux classes. 10 séances d'une heure 15 sont prévues. 1 représentation aura lieu au mois de juin devant les autres classes inscrites au projet.
- Le projet « Eurodéputé » du CE2/CM1 : 3 séances sont prévues au cours desquelles les élèves visiteront une institution européenne, participeront à des débats animés en classe par un intervenant.
- Evaluation diagnostic CE2 : Un livret a été remis aux élèves des classes de CE2. Passation en français et mathématiques. Les résultats seront remontés anonymement uniquement à l'inspection de circonscription. Cette passation aurait dû se passer en septembre pour permettre une analyse des résultats pertinente car au mois de novembre les exercices apparaissent faciles. Or, l'impression des livrets de passation a été prise en charge par la ville de Paris pour toutes les écoles et de fait cette impression a pris du temps. Pour autant, les résultats obtenus par les élèves permettront d'identifier les points à travailler en priorité.
- Demande de classe à Paris : Une seule demande celle de Mme Vequaud, non retenue.
- Demande de classe de découverte : Mme Liger a fait une demande pour le second trimestre qui a été retenue. Les élèves participeront en janvier à une classe de découverte « ski » en Auvergne.
- D'autres projets ont lieu dans chacune des classes en lien avec les arts visuels, les sorties pédagogiques...

En ce qui concerne les sorties en car, les élémentaires ne pourront plus bénéficier de cars ; les écoles devant privilégier les transports en commun.

## **Les autres enseignements**

### 1. L'enseignement des langues.

Toutes les classes du CP au CM2 bénéficient d'une initiation ou d'un enseignement des langues en anglais.

Une assistante d'éducation, Melle STANFA Colleen est présente cette année 6 heures par semaine et travaille en collaboration avec les enseignants notamment autour de groupes de discussion. Elle intervient au cycle 3 actuellement. Elle interviendra dans les classes de cycle 2 au second trimestre, puis de nouveau au cycle 3 jusqu'au mois d'avril.

### 2. L'enseignement de la natation.

L'enseignement de la natation est un enseignement obligatoire, sauf certificat médical vérifié par le médecin scolaire. Comme l'année précédente, les élèves de toutes les classes (sauf les CM2 nageurs) profiteront d'un enseignement de la natation par trimestre. La plage horaire attribuée à chaque classe est de 45 minutes. Au premier trimestre, ce sont les trois classes de CE1 et la classe de CM1A qui se rendent à la piscine. Au deuxième trimestre, ce sont les classes de CP et la classe de CM1B qui se rendront à la piscine. Au troisième trimestre, ce sont les deux classes de CE2, la classe de CE2/CM1 et la classe de CPA qui se rendront à la piscine. Les élèves de CM2 non

nageurs se rendent à la piscine avec les classes de CM1. Nous avons cette année 6 élèves sous les compétences attendues. Le problème de places dans le car a été résolu. Les élèves non nageurs de CM2 pourront se rendre à la piscine avec leurs camarades de CM1 puisque la mairie nous a alloué un car de 62 places.

### 3. Le projet EPS

Le livret de compétences en EPS qui suit l'élève du CP au CM2 ne sera pas renouvelé cette année pour les classes de CP. Mme Fizet explique que ce livret n'est pas consulté par les parents alors qu'il demande un travail important en amont. Le livret sera rempli encore cette année pour les classes du CE1 au CM2. Pour les classes de CP, Mme Fizet remplira la partie dévolue à l'EPS dans le livret scolaire remis tous les trimestres.

## V. Coopérative scolaire

La coopérative est affiliée à l'OCCE. Le bilan financier de l'année 2014/2015 a été présenté. Le solde bénéficiaire est de 5975,42 euros.

Les dons des parents d'élèves se sont élevés à 14600 euros contre 16 000 euros l'année dernière.

Les dépenses depuis le début de l'année : la cotisation à l'OCCE pour 680 euros, l'assurance scolaire pour 114 euros, l'abonnement à des magazines pour 600 euros, l'achat de ballons pour 198 euros, l'achat de livres pour le parcours littéraire pour 1200 euros. Le solde de la coopérative est actuellement de 3710 euros en sachant que les coopératives de classe reversent 10% du montant des dons des parents qu'elles reçoivent.

La coopérative d'école est essentiellement alimentée par les photos scolaires (bénéfice de 2800 euros l'année dernière) et la kermesse de fin d'année (bénéfice de 1807 euros contre 2500 l'année précédente).

Le bureau gérant la coopérative scolaire est constitué comme suit :

Mme Jallageas Présidente / Mme Geronimi Mandataire / Mme Virzi Secrétaire

Les parents souhaitent qu'un bilan de la coopérative soit effectué pour chacune des classes périodiquement afin que chaque parent ait connaissance des projets et du financement nécessaire pour ajuster le montant des dons.

## VI. Sécurité :

Le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) est présenté au conseil. Ce plan a pour but de mettre en place un dispositif d'évacuation ou de confinement face à un risque majeur. Le risque majeur pour l'école est l'explosion de gaz puisque l'école est chauffée au gaz. Le PPMS est renouvelé tous les ans.

Il est connu des enseignants, des animateurs de cantine, des agents de service, du REV et des animateurs du temps d'ARE. Chacun a un rôle particulier. Une simulation sera effectuée cette année avant les vacances de Noël.

Le registre de sécurité : il est consultable par tous et prévaut lors d'un incendie. Trois alertes incendie sont effectuées dans l'année.

## VII. Activités et prestations municipales : Aménagement des rythmes scolaires et temps périscolaire, restauration scolaire, études, ateliers bleus :

### 1. ARE

Mr Daniel, Responsable Educatif Ville présente le temps d'ARE. 21 ateliers le mardi et le vendredi de 15h à 16h30. Nouveaux ateliers : astronomie, théâtre. L'atelier cirque est très demandé. Des parents demandent si certains enfants sont prioritaires sur cet atelier. Mr Daniel répond qu'il

n'existe aucune priorité. Les élèves qui n'ont pas obtenu leur premier choix ce trimestre seront privilégiés au trimestre prochain ou au troisième trimestre. Globalement, l'ARE est satisfaisant. 30 élèves de plus fréquentent ce temps le mardi ou le vendredi.

Les parents remercient M. Daniel pour les informations données individuellement à chaque enfant concernant leur inscription à l'atelier du mardi et du vendredi.

## 2. La restauration scolaire

330 demi-pensionnaires en moyenne déjeunent à l'école cette année. 21 animateurs encadrent ce temps périscolaire (contre 14 l'année dernière puisque le taux d'encadrement est passé de 21 élèves à 18 élèves par animateur) parmi lesquels nous trouvons des animateurs associatifs également présents sur le temps d'ARE.

Ce taux d'encadrement permet d'augmenter le nombre d'ateliers pendant le temps d'interclasse, de disposer de plus d'animateurs de surveillance au réfectoire ainsi que d'aménager un coin football dans la cour pris en charge par un animateur.

Le problème du bruit dans le réfectoire est soulevé lors du conseil. M. Daniel explique qu'il est difficile dans un réfectoire où il y a un va et vient permanent entre les élèves qui ont terminé de déjeuner et ceux qui arrivent d'avoir un réfectoire silencieux. De plus, le mobilier et la configuration du réfectoire ne sont pas propices à diminuer le bruit ambiant. Pour autant, il sera demandé aux animateurs d'être beaucoup plus exigeants quant au niveau sonore à ne pas dépasser afin que ce moment reste un moment de détente pour les adultes qui y déjeunent comme pour les élèves. Des parents proposent d'installer des paravents ou des claustras dans le réfectoire afin d'atténuer le niveau sonore. M. Daniel répond que la mise en place de claustras répond à des normes strictes, que cela coûte cher et qu'il n'est pas certain que cela s'avère efficace. Une réunion est prévue avec les animateurs afin de mettre en place des solutions pouvant atténuer le bruit à la cantine.

La qualité et la quantité des repas sont également soulevées. Le grammage est le même quel que soit l'âge de l'élève. Quant à la qualité des repas, elle est fluctuante. Un certain nombre d'enfants ne déjeune que très peu et beaucoup de plateaux sont rendus presque pleins. Là encore, il est demandé une vigilance plus importante de la part des animateurs dont le rôle est d'inciter les élèves à goûter aux plats qui leur sont servis.

Les parents souhaitent déjeuner à la cantine. Mme Jallageas rappelle que cela est tout à fait possible et qu'il convient de prévenir la caisse des écoles auparavant.

Un sondage sera effectué auprès des élèves de l'école concernant la qualité et la quantité des repas, l'aménagement du réfectoire, le bruit...

## **VIII. Travaux dans l'école**

Le système de sécurité a été changé pendant les grandes vacances. Le changement de la sonnerie n'a toujours pas été effectué car le devis s'est élevé à 12 000 euros.

La classe de Mme Virzi devait bénéficier de travaux d'insonorisation, d'embellissement en tant que classe témoin pour le 20<sup>ème</sup>. Ces travaux n'ont pas encore été programmés.

L'école devra fermer pour des travaux de consolidation. L'échéance n'a pas encore été fixée. Les travaux démarreront probablement à la rentrée de septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

L.JALLAGEAS  
Directrice

C. RAOUL  
Secrétaire de séance

M. AUBAILLY  
Parent d'élève élu